

Mes chers concitoyens,

Depuis plusieurs mois, notre commune est confrontée à une multiplication de dégradations, principalement imputables à un groupe d'adolescents. Si ces actes pris isolément peuvent sembler mineurs, c'est leur répétition constante et leur accumulation qui finissent par peser lourdement sur la vie collective et sur nos infrastructures.

Des dégradations répétées et injustifiables

Nous avons constaté :

- La détérioration des sanitaires publics, contraignant leur fermeture à clé
- Des tags et arrachages de panneaux de signalisation
- Des portes fracturées dans les locaux sportifs
- L'éclairage du stade allumé toute la nuit
- Le grillage de la piscine découpé pour des baignades nocturnes sans maître-nageur.

Des preuves irréfutables

Grâce aux images de vidéoprotection, nous avons pu reconnaître plusieurs jeunes impliqués dans ces agissements. En collaboration avec la gendarmerie et la police municipale, leurs identités ont été établies.

Des comportements nocturnes préoccupants

Il est également inquiétant de constater que certains jeunes occupent les lieux publics et les équipements sportifs jusqu'à 5 heures du matin. Les agents municipaux ont été confrontés à des attitudes arrogantes et parfois menaçantes lorsqu'ils sont intervenus au petit matin.

Responsabilité parentale et rappel au civisme

Ces adolescents seront prochainement convoqués, accompagnés de leurs parents, pour un entretien de sensibilisation. Il sera rappelé à chacun des parents qu'ils sont pénalement et financièrement responsables des dégradations commises par leurs enfants, notamment lorsqu'elles sont perpétrées en réunion.

Nous proposerons à ces jeunes la signature d'un engagement de bonne conduite, et à leurs parents celle d'un engagement de responsabilité, les invitant à veiller activement au comportement de leurs enfants et à prévenir toute récurrence. Cet engagement moral vise à rétablir un cadre éducatif et citoyen, fondé sur le respect des règles et du bien commun.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de dialogue et de prévention. Toutefois, ceux qui refuseront de s'y soumettre ou récidiveront seront verbalisés conformément à la loi.

Deux arrêtés municipaux pour préserver le vivre-ensemble

Afin de garantir la tranquillité publique et la sécurité de tous, j'ai pris deux arrêtés :

1. **Interdiction d'accès aux équipements sportifs après 22h**
2. **Couvre-feu pour les mineurs non accompagnés dans les lieux publics de la ville à partir de 22h**

Ces mesures entreront en vigueur dès la semaine prochaine. Elles visent à protéger nos infrastructures, nos agents, mais aussi nos jeunes.

Un appel à la responsabilité collective

Notre action n'est pas guidée par la volonté de répression, mais par le souci du bien commun. Il est de notre devoir, en tant qu'adultes, élus, parents et citoyens, d'accompagner notre jeunesse vers le respect des règles et le respect des autres.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre soutien dans cette démarche.

Avec tout mon engagement pour notre ville,

Laurent MATHIEU

Maire de Montignac-Lascaux